

Autres parties à la procédure: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle, Abanca Corporación Bancaria, SA

Par ordonnance du 13 octobre 2020, la Cour (chambre d'admission des pourvois) a jugé que le pourvoi n'est pas admis et a condamné Abarca — Companhia de Seguros SA à supporter ses propres dépens.

Demande de décision préjudicielle présentée par le tribunal de première instance francophone de Bruxelles (Belgique) le 3 septembre 2020 — Viasat UK Ltd, Viasat Inc. / Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT), État belge, Inmarsat Ventures SE

(Affaire C-417/20)

(2020/C 414/30)

Langue de procédure: le français

Jurisdiction de renvoi

Tribunal de première instance francophone de Bruxelles

Parties dans la procédure au principal

Parties requérantes: Viasat UK Ltd, Viasat Inc.

Parties défenderesses: Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT), État belge, Inmarsat Ventures SE

Par ordonnance du 8 octobre 2020, le président de la Cour a ordonné la radiation de l'affaire.

Demande de décision préjudicielle présentée par le Finanzgericht Hamburg (Allemagne) le 8 septembre 2020 — F. Reyher Nchfg. GmbH & Co. KG/Hauptzollamt Hamburg (Allemagne)

(Affaire C-419/20)

(2020/C 414/31)

Langue de procédure: l'allemand

Jurisdiction de renvoi

Finanzgericht Hamburg (Allemagne)

Parties dans la procédure au principal

Partie requérante: F. Reyher Nchfg. GmbH & Co. KG, représentée par son associé commandité Verwaltungsgesellschaft F. Reyher Nchfg. mbH

Partie défenderesse: Hauptzollamt Hamburg (Allemagne)

Question préjudicielle

La violation du droit de l'Union, en tant que condition, en droit de l'Union, du droit au paiement d'intérêts dégagé par la Cour dans sa jurisprudence, est-elle également caractérisée lorsqu'une autorité nationale impose des droits en application du droit de l'Union, mais qu'une juridiction nationale constate par la suite que les conditions concrètes de la perception de ces droits ne sont pas remplies?
